



## **LES FOULEES DE SUD ROUSSILLON**

### **REGLEMENT DES COURSES**

**DIMANCHE 5 JUIN 2022**

Art 1 : Mesures autour du Covid-19 en application stricte à cette période

Art 2 : Les Foulées de Sud Roussillon se dérouleront dans les six communes de la Communauté de communes et partiront cette année de Corneilla-del-Vercol.

Art 3 : La distance des courses est de 5 km, 10 km et 21 km

Art 4 : Les frais d'inscription figurent sur le bulletin d'inscription

Art 5 : La loi du 23 mars 1999 oblige un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les non licenciés et la présentation de la licence FFA pour les licenciés.

Art 6 : Pas d'inscriptions sur place, toutes les inscriptions se font en ligne via le site <https://ats-sport.com>

Art 7 : Récompenses : Seront récompensés les 3 premiers au scratch de chaque course et les premiers de chaque catégorie pour les 10 et 21km.

Art 8 : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols et/ou dégradations.

Art 9 : En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 10 : Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.

Art 11 : Pour participer aux courses enfants, l'autorisation parentale est obligatoire. Quatre courses sont organisées, suivant les catégories ci-après : 5-6 ans, 7-9 ans, 10-11ans, 12-13 ans.